

**Arrêté du Maire portant interdiction d'utilisation de colles et résines  
au sein du gymnase de Bosmie l'Aiguille**

- Le Maire de la Commune de Bosmie l'Aiguille  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2212-2
- Vu l'avis n°2015-001 du juin 2015 de la Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES),
- Vu l'article 88 du règlement général de la Fédération Française de Handball,
- Considérant que l'usage de colles ou résines lors des compétitions sportives de handball ou des entraînements de cette discipline a une incidence directe sur les propriétés du revêtement et installations du gymnase par les traces et résidus qui y sont déposés lors de cet usage,
- Considérant que les résidus de colles et de résines ne peuvent pas être nettoyés immédiatement après l'utilisation de la salle ; leur présence est susceptible de présenter des risques pour la sécurité des autres utilisateurs, en particulier les plus jeunes, en modifiant les caractéristiques de surface au sol de l'équipement et de ce fait, entrave la jouissance paisible de celui-ci pour les autres usagers

**ARRETE**

**Article 1**

L'utilisation des colles et résines destinées à faciliter la prise de balle est interdite dans le gymnase de Bosmie l'Aiguille, pour toutes les disciplines sportives ayant pour jeu une balle, lors des entraînements ou des compétitions sportives.

**Article 2**

Tous les clubs utilisateurs et les pratiquants doivent se conformer à cette interdiction.

**Article 3**

Le Maire est en charge de l'affichage, de la diffusion et de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4**

Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivis conformément à la législation en vigueur.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Haute-Vienne à Limoges,
- Madame le Lieutenant, commandant de Gendarmerie d'Aixe-Sur-Vienne,
- Monsieur le Président de l'Amicale Laique,
- Monsieur le Président de la section HandBall de Bosmie l'Aiguille
- Monsieur le Président de la ligue Nouvelle Aquitaine de Handball



Fait à Bosmie l'Aiguille, le 13 février 2023

Le Maire,

Maurice LEBOUTET.